

LE MINISTRE

Abidjan, le 25 AVR 2023

001006 N° /MFP/DGFP/DPCE

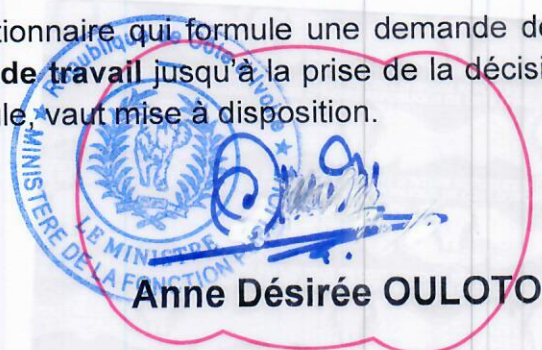
COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des Directeurs des Ressources Humaines des Ministères ainsi que des Fonctionnaires et Agents de l'État que la plateforme de demande de mise à disposition sera ouverte du **mardi 02 mai** au **vendredi 29 septembre 2023**, selon le calendrier ci-après :

ÉTAPES	PÉRIODE
1. Formulation de la demande de mise à disposition par le fonctionnaire via son Espace Fonctionnaire sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci	Du mardi 02 mai au mercredi 15 juin 2023
2. Validation des étapes (1), (2), (3) et (4) de la mise à disposition par : le Responsable de la structure d'accueil, le DRH du Ministère d'accueil, le Responsable de la structure d'origine, et le DRH du Ministère d'origine.	Du mardi 02 mai au vendredi 29 juin 2023
3. Session de la CAMDF et Décision du Ministère en charge de la Fonction publique (Étape 5).	Du lundi 03 juillet au lundi 14 août 2023
4. Validation des Étapes (6), (7) et (8) : le Ministre d'accueil, le Ministre d'origine, et le Ministre de la Fonction Publique.	Du mercredi 16 août au vendredi 29 septembre 2023

Les Fonctionnaires et Agents de l'État désireux de formuler une demande de mise à disposition sont invités à le faire via leur **Espace Fonctionnaire** sur le site internet du Ministère en charge de la Fonction Publique : www.fonctionpublique.gouv.ci.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le fonctionnaire qui formule une demande de mise à disposition **est tenu de rester à son poste de travail** jusqu'à la prise de la décision finale du Ministère de la Fonction Publique qui, seule, vaut mise à disposition.


Anne Désirée OULOTO